

NOM DE L'UNIVERSITÉ: **Université du Québec à Montréal**

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ: **978001**

## ÉTAT DU TRAITEMENT

2016 - 2017

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE: 26.09.2017

Robert Proulx

Josée Bissonnette

## ÉTAT DU TRAITEMENT

Établissement : Université du Québec à Montréal  
 Année financière : 2016 - 2017  
 Page : 1 de 3

### 1. PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom	Fonction	VALEUR PÉCUNIAIRE DES COMPOSANTES DU TRAITEMENT ASSUJETTIES À L'IMPÔT (en \$)					
		Salaire de base (1)	Autres éléments de traitement (2)	Droits d'indemnité de départ exercés (3)	Fondations ou personnes morales	Temps complet nombre de mois	Temps partiel % du temps
Côté, René	Vice-recteur à la vie académique	180 648 \$	3 508 \$			12	
Lafond, Josée S.	Doyen	164 389 \$	2 130 \$			12	
Martin, Louis	Vice-recteur aux systèmes d'informations	177 541 \$	427 \$			2	
Mongeau, Pierre	Doyen	158 066 \$	2 093 \$			12	
Petitclerc, Normand	Secrétaire général	180 648 \$	5 176 \$			12	
Proulx, Robert	Recteur	200 720 \$	2 735 \$			12	
Turgeon, Marc	Vice-recteur au Développement	180 648 \$	2 389 \$			1	
Pallage, Stéphane	Doyen	167 098 \$	3 420 \$			12	
Fusaro, Magda	Vice-recteur aux systèmes d'informations	175 131 \$	2 579 \$			9	
Brodeur, Monique	Doyen	161 679 \$	577 \$			12	
Giraldeau, Luc-Alain	Doyen	164 389 \$	3 405 \$			12	
Cyr, Hugo	Doyen	158 066 \$	566 \$			12	
Mounier, Catherine	Vice-recteur à la recherche et création	180 648 \$	3 510 \$			12	
Pleau, Jean-Christian	Doyen	161 679 \$	2 112 \$			12	
Dorion, André	Vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances	180 648 \$	3 162 \$	note (4)		12	

(1) Salaire autorisé à la date de clôture de l'exercice financier ou de la fin de l'occupation du poste sur une base annuelle de 12 mois.

(2) Incluent notamment les avantages imposables selon la Loi sur les impôts du Québec (assurance maladie, assurance mutilation accidentelle, assurance vie et cotisations professionnelles), les vacances accumulées lors d'un départ, ainsi que les salaires et allocations imposables relatives à un congé sabbatique ou de ressourcement à la fin du mandat.

Pour M. Robert Proulx (Recteur) le montant se détaille ainsi: avantage imposable assur. maladie de 2 722 \$ et avantage imposable assur. mutilation accidentelle de 13 \$.

(3) Au 30 avril 2017, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés était respectivement, de 200 720 \$ pour Robert Proulx, de 180 648 \$ pour René Côté, de 180 648\$ pour Normand Petitclerc, de 180 648\$ pour Marc Turgeon, de 158 066\$ pour Pierre Mongeau et de 161 679 \$ pour Monique Brodeur,

(4) Relativement au salaire versé, le salaire de base autorisé de M. Dorion a été réduit de l'équivalent du quart de sa rente de retraite de l'Université du Québec.

## État du traitement

Établissement : **Université du Québec à Montréal**  
 Année financière : **2016 - 2017**  
 Page : **2 de 3**

### 2. AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total (**) de la catégorie	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)		
		Étendu du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement (***)
Personnel de direction des des composantes de l'établissement (*)	213,6	Le plus élevé	141 703 \$	22 131 \$
		Moyenne	120 200 \$	9 146 \$
		Le moins élevé	84 739 \$	820 \$
Personnel de direction des services	106,8	Le plus élevé	155 084 \$	20 124 \$
		Moyenne	126 698 \$	3 310 \$
		Le moins élevé	78 175 \$	71 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	0,0	Le plus élevé	- \$	- \$
		Moyenne	- \$	- \$
		Le moins élevé	- \$	- \$

(\*) Excluant les doyens ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(\*\*) En équivalence au temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

(\*\*\*) Incluent notamment les avantages imposables selon la Loi sur les impôts du Québec (assurance maladie, assurance mutilation accidentelle, assurance vie et cotisations professionnelles), les primes, les bourses, les honoraires et les vacances accumulées lors d'un départ.

